

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

Date de convocation : 05 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

| Délibérations | CONSEILLERS | | | |
|--|-------------|----------|---------|---------|
| | Présents | Pouvoirs | Absents | Votants |
| De la délibération n°26-066 à 26-094 incluse | 26 | 06 | 07 | 32 |
| De la délibération n°26-095 à 26-105 incluse | 27 | 05 | 06 | 32 |

Secrétaire : M. Paul LACHNER-GAUBERT

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mmes Anne TERLEZ, Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoints**, M. Gaëtan BAZIRE, Mmes Nicole BIDAULT, Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM., Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Philippe BRUN Diego ORTEGA (à partir de la délibération 26-095), Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. José PIRES ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. Olivier GRAFF
- M. Axel PIVOT ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François Xavier PRIOLLAUD
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Ann-Josie GUERARD (jusqu'à la délib 26-094 incluse)

ABSENTE :

Mme Noha TEFRIT

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

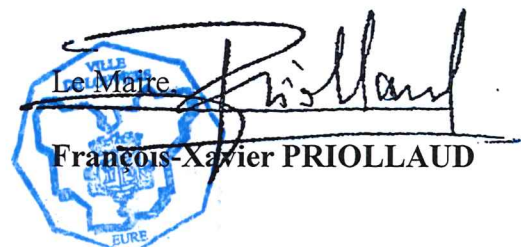
DÉLIBÉRATION : 26-076 Subventions aux associations proposées par la Commission consultative d'attribution pour l'année 2026

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :
Par affichage, le

21 MAI 2025

21 MAI 2025

Fait à Louviers, le 15 mai 2026



Le Maire
François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260511-26-076-DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026

N° 26-076

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PROPOSÉES PAR
LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ATTRIBUTION
POUR L'ANNÉE 2026**

RAPPORT

M. Jean-Louis BAUCHARD rapporte que la commission pluraliste d'attribution des subventions s'est réunie le 20 avril 2026 pour analyser l'ensemble des demandes de subventions déposées par les associations et proposer au conseil municipal une répartition de l'enveloppe budgétaire globale qui leur est allouée.

Le budget attribué par la collectivité aux subventions aux associations est de 50 000 € pour les subventions de fonctionnement auxquels s'ajoute une enveloppe de 5 000 € pour les subventions exceptionnelles.

Ces montants n'incluent pas l'ensemble des aides en nature (prêt de salle, appui logistique, reprographie, etc...) dont bénéficient une grande partie des associations. Par ailleurs, certaines associations perçoivent une subvention dans le cadre d'un conventionnement spécifique avec la ville de Louviers.

Au total, le soutien financier direct de la Ville de Louviers au secteur associatif atteint près de 800 000 euros par an.

L'instruction des demandes de subvention des clubs sportifs relève quant à elle de l'Office Municipal des Sports et leur attribution fait l'objet d'une délibération distincte du conseil municipal.

En 2026, 53 associations ont adressé un dossier de demande de subvention dont 7 nouvelles demandes.

Toutes les demandes ont fait l'objet d'une instruction par la commission pluraliste d'attribution des subventions à laquelle participent des élus de la majorité municipale comme de l'opposition, ainsi que des personnalités qualifiées.

Considérant que les demandes de subventions répondent aux règles en vigueur et à l'intérêt local, la commission propose la répartition de l'enveloppe budgétaire selon le tableau annexé.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette répartition.

DECISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après en avoir délibéré,

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1111-1, L1111-2 et L1611- 4 ;

VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la délibération n°26-036 portant désignation de représentants de la Ville de Louviers au sein de la Commission pluraliste d'attribution des subventions aux associations.

APPROUVE l'attribution des subventions et leurs montants aux associations selon le tableau ci-joint annexé.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire au versement desdites subventions.

Adoptée à l'unanimité

Toutefois dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêt, les conseillers adhérents dans les associations mentionnées en annexe, ne prennent pas part au vote lors de l'examen de la subvention concernée.

Mme Émile Schapman pour l'association *Begin'Age*

Mme Sylvie Langeard pour l'association *Secours Catholique*

M. Olivier Graff pour les associations *Photo Club Louviers* et *Louviers Bridge Club*

M. Sylvain Thomas pour l'association *L'Eure du Zéro déchets*

M. J-L Bauchard pour les associations *L'Outil en main* et *Comité d'Animation et de Défense du Quartier Ouest*.

Pour copie conforme

Le Maire,



François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260511-26-076-DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026